

800 personnes interpellent les élus genevois sur le logement social

A Genève, une pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jaquet a été déposée hier au Conseil municipal et au Grand Conseil. Les occupants sont en instance d'expulsion.

Dix ans de combat. Et l'Association des nouveaux habitants (ANH) qui occupe depuis le 10 juin 1988 l'immeuble sis au 2, rue Jean-Jaquet, à Genève, n'a toujours pas obtenu ce pourquoi elle lutte: un bail associatif. Pis, les habitants de l'immeuble sont menacés d'expulsion à la suite de la vente aux enchères du bâtiment le 7 avril dernier par la Banque cantonale genevoise (BCGe) à Etima SA, une société de portage qui lui appartient, selon l'ANH. Vente qualifiée de spéculative par l'association. Hier, une petite délégation des membres de l'ANH s'est rendue au bureau du Conseil municipal, puis au secrétariat du Grand Conseil afin d'y déposer une pétition riche de 800 paragraphes. Le texte demande aux Exécutifs et Parlements de la Ville et du canton d'agir «afin de permettre aux habitants, occupants et locataires de rester dans cet immeuble des Pâquis en payant un loyer raisonnable».

En clair, l'ANH demande aux élus cantonaux et municipaux d'intervenir auprès de la Banque cantonale pour que l'immeuble soit revendu, avant rénovation, à la Coopérative de l'habitat associatif (CoDHA), dont l'ANH est membre. La Ville et le canton étant représentés – et majoritaires – au sein du conseil d'administration de la BCGe par des personnes nommées par le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, l'association demande à ces instances d'user de

leur influence via leurs représentants. Et se base sur les engagements pris par les élus en faveur du logement social¹, notamment sur la réponse de la conseillère d'Etat Micheline Calmy-Rey à une interpellation concernant les sociétés de portage en mars 1998: «Le Conseil d'Etat ne saurait approuver un usage contraire à la bonne foi ou à ses objectifs concernant le logement social.»

VENTE SPÉCULATIVE?

Or l'ANH aspire justement à réaliser un logement social. En souhaitant acquérir l'immeuble, l'association cherche à entériner une autogestion déjà en place depuis dix ans. Et à assurer des loyers raisonnables aux habitants. Actuellement, ceux-ci sont en instance d'expulsion. C'est du moins l'intention exprimée par la Régie de la Cité, qui représente Etima SA, dans une lettre adressée à l'ANH. Et si aucune demande d'autorisation n'a encore été déposée, «les architectes sont déjà venus faire les mesures en prévision d'une rénovation», explique Alexandre Simha, de l'ANH.

Pendant deux ans, la CoDHA a fait plusieurs propositions de rachat à la BCGe, principale créancière de l'immeuble suite à la mise en faillite des propriétaires. Des créances hypothécaires s'élevant à près de 9 millions de francs. «L'Office financier du logement (OFL) avait donné son accord de principe en novembre 1997 à un

plan financier proposé par la Codha», qui aurait été au bénéfice d'un subventionnement de type HM (habitation mixte). Or lors d'une vente aux enchères, «la BCGe a utilisé une de ses sociétés de portage, Etima SA, pour se racheter le 2, rue Jean-Jaquet à 4 millions de francs», contre l'offre de 2,25 millions de la CoDHA. Et, selon les pétitionnaires, cette action est purement spéculative, la valeur réelle de l'immeuble étant bien en dessous de la somme «déboursée». Et si de cette manière, la BCGe est parvenue à alléger artificiellement ses comptes passifs, elle a agi, au regard de l'ANH, à l'encontre du principe du logement social, donc des intérêts de l'Etat.

La pétition servira-t-elle à quelque chose? La BCGe refusant d'entrer en matière concernant les dernières propositions d'achat de la CoDHA,

l'ANH espère que les politiques prendront les choses en main. Et que les motions cantonales et municipales – en suspens² – en faveur des coopératives seront réactivées. «Nous espérons également que la commission parlementaire qui se penche actuellement sur la BCGe légiférera sur les sociétés de portage et interdira à la banque toute forme de spéculation immobilière comme c'est déjà le cas à Fribourg», conclut Nathalie Porret membre de la CoDHA.

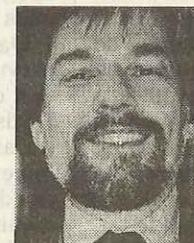
SOPHIE MALKA

¹ Voir notre édition du 5 novembre.

² Il s'agit de la motion cantonale N° 1092 du 11 octobre 1996 renvoyée en commission logement et de la motion municipale N° 253 de mai 1997 renvoyée au Conseil administratif. L'émission Zig-Zag Café abordera ce thème et le mode de fonctionnement des coopératives de logement aujourd'hui à 12h45 sur la TSR 1.

PUBLICITÉ

René Longet
Dir. romand de la Société suisse
pour la protection de l'environnement



Le 29 novembre, moins de bruit, moins d'accidents, moins de pollution, moins d'engorgements, un système de transport rationnel. Oui à l'arrêt sur le financement des infrastructures de transports.

Comité «Oui à un réseau ferroviaire pour Genève, la Suisse et l'Europe»
Case postale 5039, 1211 Genève 11

29 nov. 98
OUI

à un réseau ferroviaire moderne